

# n° 3

# Conseil Municipal

Réunion du 12 Juillet 1984

## Compte rendu

*(Adopté à la séance du 21 Septembre 1984)*

La séance est ouverte à 17 heures 15, sous la présidence de Monsieur Marceau FRISON, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur FRISON - Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'appel. En l'absence de Madame Patricia BELL, je demande à M. Michaël DEREUX de venir siéger près de nous et de bien vouloir faire l'appel.

(Monsieur DEREUX procède à l'appel nominal).

**Présents :** MM. BERTRAND, BOCHNER, BODARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAILLIEZ, Mme CAPON, MM. CARDON, CATTELIN, CHAUVIERRE, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEREUX, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, KEIGNAERT, LE JAN, MARTINOT, MATRAU, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mme MOREL, MM. OLIVIER, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN, Mme STICKER, MM. SYLARD, VAILLANT, VIRON, WAVRANT, WINDELS.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme BELL, Melle CARBONNEAUX, MM. CATESSON, COLIN, DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGRIEVE, DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEROSIER, DESCAMPS, DONNAY, MAUROY, Mme NEFFAH, MM. SINAGRA, THIEFFRY, VIDAL.

Monsieur FRISON - Monsieur le Maire m'a chargé de vous présenter ses excuses. Un report du Conseil des Ministres de mercredi à aujourd'hui, dû à l'absence de Monsieur le Président de la République, le retient à Paris.

Une délégation des Etablissements MASSEY-FERGUSON désire être reçue par Monsieur Pierre MAUROY. Cette délégation va être reçue par une délégation du Conseil Municipal que je vous propose de composer de M. Alain CACHEUX, Conseiller délégué aux affaires Economiques, de M. BURIE et de M. OLIVIER.

Messieurs, voulez-vous accepter cette mission et rencontrer la délégation de MASSEY-FERGUSON ?

M. DAUBRESSE - Il n'y a pas de représentant de l'Opposition dans cette délégation ?

Monsieur FRISON - Si quelqu'un veut se joindre à la délégation, Monsieur LE JAN, vous pouvez les accompagner. La délégation n'a pas un nombre déterminé de participants.

A l'ouverture de ce Conseil, je voudrais vous annoncer d'abord deux décès : celui de M. Paul DUMORTIER qui était Conseiller de Quartier du Faubourg de Béthune ; il est décédé le 7 juillet à Menton. C'était un militant intègre des associations du Livre et de la Presse ; il a laissé un souvenir étonnant dans toute son activité militante, syndicaliste. Licencié économique, il a consacré son temps au rapprochement Franco-Chinois. Il était militant de l'association France-Chine.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et regrettons la disparition de ce Conseiller du Faubourg de Béthune.

M. DAUBRESSE, Conseiller Municipal, a eu le malheur de perdre sa belle-mère, Madame veuve Jules THUILLET, qui est décédée le 9 juillet. Cette perte est d'autant plus grande qu'il s'agissait d'une personne d'âge puisqu'elle avait un siècle d'existence.

M. DAUBRESSE, acceptez, ainsi que votre famille, les condoléances émues du Conseil Municipal.

Nous prenons maintenant les dossiers du Conseil.

Chemise n° 1

SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur FRISON,  
Premier Adjoint,  
assurant la présidence de la séance,  
en l'absence de Monsieur le Maire.

**84/217 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970, 78/753 du 17 juillet 1978 et 82/213 modifiée du 2 mars 1982 (article L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes) - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.**

Il s'agit de questions administratives, je pense qu'elles n'appellent pas d'observation.

*Adopté.*

---

Monsieur FRISON - Je vous demande de reporter l'examen de la Chemise n° 2, relative à l'Action Economique, en fin de séance puisque M. CACHEUX s'entretient, en ce moment, avec les délégués de MASSEY-FERGUSON.

---

Chemise n° 3

DIRECTION DES SERVICES  
DU PERSONNEL.

Rapporteur : Monsieur KEIGNAERT,  
Conseiller Municipal délégué.

- 84/219 - Dispositions relatives aux allocations pour perte d'emploi - Application.
- 84/220 - Restaurant municipal - Vente de cartes à l'O.P.H.L.M. - Convention.
- 84/221 - Restaurant Municipal - Valeur de l'unité de consommation - Revalorisation.
- 84/222 - Personnel municipal - Agents contractuels et auxiliaires à temps complet - Régime complémentaire de prévoyance.
- 84/223 - Services municipaux - Effectifs - Création de postes pour la crèche familiale.

Il n'y a rien de spécial, Monsieur le Maire.

*Adoptés.*

---

Chemise n° 4

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS, ET  
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET  
IMMOBILIERES.

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,  
Adjoint au Maire.

**Finances**

En l'absence de Monsieur le Maire, nous reportons l'étude des dossiers du compte administratif au prochain Conseil Municipal ; il s'agit des rapports n° 224 à 230 inclus :

- 84/224 - Ville de Lille - Compte administratif - Exercice 1983.
- 84/225 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1983.
- 84/226 - Institut Médico-Educatif - Compte administratif de 1983 - Ratification.
- 84/227 - Institut Médico-Educatif - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1983 - Ratification.

- 84/228 - Pouponnière - Compte administratif de 1983 - Ratification.**
  - 84/229 - Pouponnière - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1983 - Ratification.**
  - 84/230 - Pouponnière - Budget prévisionnel de 1984.**
- Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.
- 84/231 - Crédit Municipal - Compte financier - Exercice 1983.**
  - 84/232 - Fondation Masurel - Compte financier - Exercice 1983.**
  - 84/233 - Syndicat Force Ouvrière des Municipaux de Lille - Congrès régional des services publics Force Ouvrière à Bruay-en-Artois du 27 au 29 mars 1984 - Subvention exceptionnelle.**
  - 84/234 - Institut Pasteur de Lille - Travaux de rénovation du bâtiment du boulevard Louis XIV - 2<sup>e</sup> tranche - Emprunt de 3 000 000 de F - Garantie financière de la Ville.**
  - 84/235 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1984.**
  - 84/236 - Opéra du Nord - Avance exceptionnelle de 2 000 000 de F. - Transformation en subvention.**
  - 84/287 - Appel d'offres ouvert - Réalisation de colis composés destinés à être distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année.**
  - 84/288 - Section d'Investissement - Décision modificative.**

Le rapport n° 84/234 concerne la garantie pour un emprunt de trois millions de francs que la Ville donne à l'Institut Pasteur.

Le rapport n° 84/236 concerne la transformation en subvention exceptionnelle de l'avance exceptionnelle de 2.000.000 de F à l'Opéra du Nord.

Je signale que nous avons ajouté un rapport concernant des décisions modificatives de la section d'investissement.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, et s'il n'y a pas de question sur ces dossiers, je voudrais présenter une information sur notre réseau de chaleur.

Monsieur FRISON - Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas, ces rapports sont donc adoptés.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors du dernier Conseil Municipal nous vous avons remis à chacun un dossier sur le réseau de chaleur.

Le 16 octobre 1982, le Conseil Municipal de Lille décidait de créer un vaste réseau de chauffage urbain alimenté en charbon depuis la centrale située sur un terrain appartenant à la S.N.C.F. au Mont de Terre.

Aujourd'hui, il nous a semblé utile de vous informer de l'état d'avancement du projet et des conditions de sa mise en œuvre. A cet effet, un dossier d'information complet vous a été remis, dossier qui reprend l'ensemble des données techniques, économiques et financières du projet, et vous en détaille les modalités de mise en œuvre.

Décidé en octobre 1982, le réseau de chaleur s'est véritablement mis en place après le 17 mai 1983, date de la création d'une société d'économie mixte pour l'étude, la réalisation et la gestion de ce réseau. Permettez-moi de souligner le travail exceptionnel qui a été réalisé en un an sur ce projet.

La société a été constituée et approuvée par la Préfecture ; le dossier technique a été élaboré, il a reçu l'approbation et l'appui financier très important de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie. Les appels d'offres pour les études ainsi que pour les travaux de construction de la centrale, des équipements thermiques et le génie civil des réseaux ont eu lieu.

L'acquisition du terrain auprès de la S.N.C.F. est réalisée, les travaux préparatoires sur le terrain sont en cours et la centrale ouvrira, sauf imprévu majeur, en octobre 1985.

C'est un dossier que nous croyons exemplaire, grâce au concours efficace et très bienveillant de tous nos partenaires ; tout d'abord, de nos autorités de tutelle, qui ont approuvé très rapidement la constitution de la société et qui ont délégué Melle LEPERS, Directeur à la Préfecture, comme Commissaire du Gouvernement.

L'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, qui, non seulement nous a attribué une subvention de cinquante sept millions de francs, mais encore, nous a fait bénéficier de sa présence active au conseil d'administration en la présence de M. RADANNE, Délégué Régional, et de ses conseils très précieux sur les conditions économiques de notre projet.

La Caisse des Dépôts et Consignations, qui nous a fait bénéficier des conditions financières exceptionnelles dont les premiers bénéficiaires seront les usagers qui verront leurs factures de chauffage baisser très sensiblement.

Mais je voudrais tout particulièrement aujourd'hui remercier tous les administrateurs de la société d'économie mixte qui se sont réunis pratiquement chaque mois depuis septembre 1983, qui ont fait preuve d'un intérêt qui ne s'est jamais relâché et qui s'est manifesté par des discussions, au sein du Conseil d'administration, excessivement nourries et intéressantes.

Parmi ceux-ci, je n'aurais garde d'oublier nos partenaires de C.D.F.-Energie, MM. COUSIN et PEENAERT, qui nous ont apporté, eux aussi, une vision très large du problème et leurs conseils très éclairés, ainsi que mes Collègues du Conseil Municipal toutes tendances réunies.

Enfin, je rendrai un hommage tout particulier à l'équipe technique qui dirige ce projet, MM. AUFRAY, CAILLAU et FLOTIN qui, chaque jour, veillent à son bon déroulement et s'investissent très fortement dans ce projet ambitieux.

Aujourd'hui, je vous l'ai dit, le dossier technique évolue très favorablement. Les conditions financières et l'équilibre économique du projet nous semblent bons.

Sans faire preuve d'un optimisme excessif, je puis vous dire que nous sommes sur la bonne voie et que nous mettrons tout en œuvre pour que ce gigantesque projet prenne forme dans les conditions qui lui étaient fixées. Sans entrer dans le détail, au demeurant fort complexe, de ce projet, il me semble utile de vous fournir quelques précisions.

Premièrement, quels sont les types de bâtiments concernés ? Il faut signaler que le projet reprend le réseau de chauffage existant de la rénovation urbaine de Saint-Sauveur ; ce réseau comprend deux chaufferies et aujourd'hui vingt trois sous-stations principales de distribution. De ces deux chaufferies, seule celle du Palais des Beaux-Arts sera conservée.

La deuxième étape du projet prévoit, avec l'extension du réseau, un doublement de la centrale thermique qui pourrait comporter des chaudières poly-combustibles.

Les types de bâtiments desservis sont très divers. On trouve, bien évidemment, une dominante logements, mais aussi bon nombre d'équipements, par exemple : le Palais des Beaux-Arts, la Maison de l'Education Permanente, des bureaux, la nouvelle D.D.E., l'ancienne Faculté qui est occupée actuellement par l'Ecole de Journalisme et le C.F.P.C., et aussi de futurs clients potentiels industriels.

Les avantages que les utilisateurs peuvent tirer de l'existence d'un tel réseau : les tarifs pratiqués par le chauffage urbain permettront dès le départ aux usagers actuellement chauffés au fuel domestique ou au gaz individuel de réaliser sur le budget chauffage une économie que nous estimons de l'ordre de quinze à vingt pour cent.

L'ensemble des dispositions tarifaires se traduira par une diminution des charges de chauffage des usagers. Par ailleurs, les solutions par mini sous-stations d'appartements ou par comptages individuels qui sont mises en place dans d'autres chauffages urbains actuellement, offrent une possibilité d'individualisation des charges en fonction de la demande des gestionnaires.

L'appel d'offres pour la construction de la centrale et des réseaux est terminé. Compte tenu des délais de construction, la centrale sera opérationnelle pour la campagne de chauffe 1985-1986 et coïncidera avec le raccordement de l'ancien réseau, dit « Saint-Sauveur ».

A partir de cette base importante, le réseau se développera progressivement pour atteindre son point culminant dès sa première tranche, fin 1986.

Nous avons choisi l'énergie charbon ; tout d'abord, pour des raisons effectives liées à la longue histoire des mineurs dans notre région. Et même si ce charbon ne viendra pas exclusivement de la région, c'est pour nous une occasion de redonner un dynamisme à cette source d'énergie à laquelle nous sommes tant attachés.

Nous l'avons bien sûr aussi choisi en fonction de critères purement économiques et écologiques à savoir, un moindre coût à la kilothermie, le transfert d'énergies au niveau national qui permet de diminuer d'autant notre dépendance par rapport aux pays producteurs de pétrole, le transport par voie ferrée qui participe à la

volonté de développer le réseau ferré, la moindre pollution, car avec des formules de dépoussiérage et réinjection des suies, nous pourrions garantir un taux d'émission des poussières nettement plus faible que l'addition des nombreuses petites chaufferies existantes.

Ensuite, nous croyons que ce projet va participer aussi à la relance de l'activité économique et est également une source de création d'emplois.

L'opération projetée, en entraînant la réalisation d'un investissement de l'ordre de trois cents millions de francs, sur une période d'environ quatre années, contribuera à la relance de l'activité économique en particulier sur les plans local et régional.

Ce type d'investissement présente par ailleurs deux caractéristiques qui le rendent particulièrement intéressant sous cet angle : la quasi totalité des matériels et produits nécessaires sera réalisée en France, chaudières, tuyauteries, caniveaux préfabriqués etc... La réalisation du réseau de distribution de chaleur proprement dit représente environ cinquante cinq pour cent de l'investissement globale. La part de main d'œuvre contenu dans ce genre d'investissement est considérable et sera nécessairement dépensée localement.

Il est donc possible d'estimer que l'investissement projeté bénéficiera presque exclusivement à l'économie française et dans une très forte proportion à l'économie régionale.

En ne retenant que les emplois induits au premier degré, c'est-à-dire liés au matériel livré directement sur chantier, l'étude réalisée permet de conclure qu'au total, deux cent quatre vingt personnes en moyenne seront occupées par la réalisation de cette opération, pendant une durée de quatre années avec un maximum de plus de trois cents personnes pendant la période de démarrage.

Les emplois permanents correspondant au personnel occupé directement ou indirectement à l'exploitation et à l'entretien du système ainsi qu'aux emplois induits, c'est-à-dire liés à la production et au transport du charbon utilisé, s'élèvent à cent vingt environ.

Enfin, en complément à l'amélioration de son environnement et de son cadre de vie dont il bénéficiera également, le raccordement au chauffage urbain se traduira aussi pour l'usager, public ou particulier, par des avantages importants : notamment, une sécurité, une qualité de service nettement améliorées, un coût de raccordement pratiquement nul, un coût de l'énergie en réduction continue.

Ces conditions de départ, déjà très attractives, seront par la suite encore nettement améliorées. Aussi, nous sommes confiants dans l'avenir et nous sommes persuadés que ce réseau répondra à l'attente des usagers et à la volonté municipale toute entière exprimée lors du vote du « Plan-Energie ».

C'était une information que nous voulions donner à l'ensemble de la population lilloise.

Monsieur FRISON - Merci, M. VAILLANT. Le chauffage urbain est en effet plus économique, plus sain et en outre, il est créateur d'emplois.

Je pense que le Conseil Municipal s'associera aux félicitations et aux remerciements que vous adressez aux artisans de RESONOR. Il vous remercie de votre action en tant que Président de cette société d'économie mixte et il partage votre confiance en l'avenir de l'énergie à Lille.

Qui demande la parole sur ce problème ?

M. CHAUVIERRE - Monsieur le Président, à chaque fois que nous, l'Opposition, seront associés à un projet important d'intérêt public comme RESONOR, nous exercerons toute notre vigilance afin que le projet soit mené à bien dans l'intérêt des usagers.

Il en est ainsi pour RESONOR et nous attirons l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de raccorder les immeubles de l'Office d'H.L.M. à RESONOR, faute de quoi le réseau de chaleur serait mis en péril.

Des inquiétudes existent à ce sujet et nous souhaitons qu'elles soient rapidement levées.

Monsieur FRISON - Pas d'autre intervention ? Merci encore, Monsieur VAILLANT, pour cette information.

---

Chemise n° 5

DIRECTION DES SERVICES DE  
LA JEUNESSE, DE L'ANIMATION  
ET DES FETES.

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,  
Adjoint au Maire.

### **Animation**

#### **84 / 237 - Ancienne écluse de la Barre à Lille - Concession d'utilisation du plan d'eau à la société « Tourisme fluvial et Loisirs ».**

Le 1<sup>er</sup> décembre 1981, la Direction Régionale de la Navigation du Nord et du Pas-de-Calais autorisait la Ville de Lille à occuper une partie de l'ancien bras de la Deûle, entre la passerelle du Bois de Boulogne et l'aval du « Petit Paradis ».

La Société « Tourisme Fluvial et Loisirs » a proposé, après concertation avec la Ville, d'organiser des promenades et d'autres activités sur la Deûle, à bord d'une vedette à passagers basée dans l'écluse de la Barre située dans ces espaces.

Le motif de notre délibération est la concession de l'usage de ce plan d'eau par la Ville à la Société « Tourisme Fluvial et Loisirs ». Il s'agit d'une concession portant sur cinq ans, puis par tacite reconduction.

Pourquoi une concession de si longue durée, contraire à nos usages ? Il s'agit en effet d'un investissement fort important, puisque c'est un bateau à passagers



permettant d'emporter quatre vingt quatorze personnes assises, d'une longueur de dix-huit mètres, d'un poids de quatorze tonnes.

Cette activités a permis également l'emploi de trois ou quatre personnes et vous avez déjà pu voir cette vedette, puisqu'elle a commencé à fonctionner dès le début du mois de juillet.

En contrepartie, nous demandons à cette société d'assurer pour le public des promenades durant au moins cinquante jours par an dont vingt dimanches et jours fériés et également une tarification préférentielle pour les voyages organisés par la Ville.

Je pense que cela représente un bel exemple de coopération entre l'activité privée et l'intérêt collectif des Lilloises et des Lillois ainsi que pour l'image de la Ville.

Je voudrais vous donner une information : cette activité a recueilli un grand intérêt de la part de nos populations puisque d'ores et déjà, il y a plus de deux mille personnes qui ont visité ainsi la Deûle et ses berges.

Il fallait le souligner, il y avait un pari dans cette activité : ce pari est en passe d'être gagné.

Puisque j'en suis au stade des informations, je voudrais vous donner quelques éléments concernant les vacances à Lille. D'abord par un petit rappel : cette opération « Vacances à Lille » pour permettre aux Lilloises et aux Lillois ne pouvant pas partir durant cette période...

Monsieur FRISON - M. BERTRAND, permettez-moi de vous interrompre. Je m'adresse aux personnes qui sont debout dans le fond de la salle. Tout à l'heure, l'une d'elles a crié : « plus fort », j'ai envie de crier, moi, « moins fort ! » Je vous invite à venir vous asseoir aux places disponibles, il y en a encore beaucoup, et d'écouter les délibérations du Conseil Municipal.

Je vous demande donc de faire le plus grand silence de façon à ce que nous puissions nous entendre. Merci d'avance.

M. BERTRAND - Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que cette opération comporte deux volets : un volet tous publics composé de visites de Lille et de voyages dans la région et un volet en direction des jeunes de plus de treize ans, adolescents et pré-adolescents.

En 1982, nous avons recueilli la participation, en ce qui concerne les visites de Lille, de plus de quinze cents participants. En 1983, c'est près de deux mille. En 1982, trente huit excursions avaient été réalisées dans les quartiers ; en 1983, il y en avait quarante six. En 1984, cinquante ont été prévues.

En 1982, cinq cent cinquante jeunes avaient été touchés ; en 1983, mille six cent soixante dix, dont une progression de plus de mille ; il est vrai que ce volet commençait en 1982. En 1984, nous escomptons bien accueillir plus de deux mille jeunes dans cette opération spécifique de l'été à Lille.

C'était la première partie de cette information. Je voudrais maintenant faire une toute petite présentation de l'opération 1984 qui a été diffusée, je le souligne dans

l'ensemble des quartiers par des feuilles d'information distribuées dans chaque boîte aux lettres.

Je vais citer quelques exemples d'opérations de visites à Lille : les jardins de Lille, le Musée d'Histoire Naturelle, la Citadelle, les promenades sur la Deûle, le Musée Industriel, le site des Gares, le Zoo, le Vieux-Lille et l'Hospice Comtesse bien entendu, le Musée des Beaux-Arts, etc...

Je voudrais également souligner, en ce qui concerne l'action destinée aux jeunes, que l'activité ne se borne pas à l'été ; l'inter-saison a permis de mettre aussi en œuvre des moyens pour que nos petits Lillois puissent bénéficier à domicile d'activités intéressantes. Ce sont les petites vacances qui sont soutenues financièrement par la Ville : la Toussaint, Noël, les vacances de février et Pâques dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement qui sont organisés par les différents équipements dans les quartiers.

C'est un encouragement et un suivi des projets nés à l'issue de l'été 1983 : des associations de jeunes se sont créées, nous les avons soutenues - pour en citer quelques unes : les « CRAIGNOS » à Wazemmes, les Jeunes de la Résidence Sud, « Hoover-Jeunes » à deux pas du Beffroi, et la « Baraka » aux Bois-Blancs.

Nous souhaitons bien évidemment que cette action puisse se poursuivre dans les années futures et dès cette année, à l'initiative des jeunes eux-mêmes.

Ce sont également les accès aux différents équipements sportifs durant toute l'année. C'est la collaboration avec la Caisse des Ecoles pour l'accueil des adolescents dans les séjours à Saint-Gervais. C'est aussi le souci de ne pas se limiter aux simples loisirs mais de trouver pour les jeunes d'autres sorties à d'autres niveaux, tels que les stages d'insertion professionnelle, les projets présentés lors des Assises de la Jeunesse.

C'est aussi la volonté de respecter certaines cultures et la coordination des actions que vous avez mises sur pied pendant la période du Ramadan. Je dois souligner que cette année le respect que l'on a entretenu vis à vis des autres cultures a manifestement amené la paix.

La procédure que nous avons suivie pour l'élaboration des projets de quartiers s'est très largement inspirée de celle des années précédentes, puisque chaque quartier lillois a élaboré, associations et équipements confondus dans le même effort, un programme d'activités.

Nous pourrions classer ces activités en trois types : des activités d'accueil, des animations sur le quartier ; des petits séjours en camps, essentiellement dans la région Nord/Pas-de-Calais mais également de longs séjours de deux à trois semaines, souvent à dominante sportive, et influencés par le canoë et le kayak.

Mais, c'est aussi le développement d'actions à caractère familial et le départ en vacances de familles défavorisées qui, de plus en plus nombreuses, peuvent aller ensemble, parents et enfants, dans des équipements dont nous leur facilitons l'accès. Faire participer les parents aux vacances de leurs enfants, les aider à organiser leur tout premier départ en vacances, voilà une tâche qui se bâtit également sur le long terme.

Il y a également un certain nombre d'activités tout à fait originales : un projet d'initiation à l'informatique avec l'Institut Lillois d'Education Permanente ; la mise en place d'une base d'activités nautiques à Lille qui est assurée par l'Association « La Deûle » et qui a organisé des randonnées de longue durée en canoë à huit places ; il y a également des fouilles archéologiques auxquelles les jeunes ont pu être associés ; le cirque Diana MORENO qui revient sur Lille ; des activités de char à voile vers Gravelines.

Un équipement se distingue par son caractère original, c'est le Centre Social de Fives qui, bénéficiant à la fois d'installations et de personnels de qualité, ouvre ses portes sur l'ensemble de la Ville pour des stages d'artisanat d'art.

Je voudrais ajouter quelques mots concernant le financement. La Ville a fait un effort accru cette année par rapport à l'année 1983, année durant laquelle cet effort s'était déjà très fortement manifesté par rapport à 1982. Cette année encore, le Département a consenti un effort financier considérable. Mais il se trouve qu'au bout de ces trois ans d'actions pour l'été, l'opération connaît un succès vraiment fantastique car il y a trois fois plus de demandes émanant des différentes communes de notre Département que de fonds disponibles, non pas que les fonds aient été minorés mais au contraire ils ont été majorés. Cela veut dire que les communes, les habitants de notre région croient vraiment à cette opération de l'été, à Lille, ici, dans d'autres communes et d'autres parties du département, ailleurs, et qu'il y a depuis ces trois dernières années, un effort et une dynamique considérables qui se sont développés ; il en était, à mon sens, grand temps !

Monsieur FRISON - Merci, M. BERTRAND pour ces informations intéressantes sur les activités de loisirs nautiques, sur l'été à Lille. Nous constatons avec plaisir le prolongement de ces activités pendant les petites vacances, et que le bonheur des enfants n'est pas seul en jeu, le bonheur des parents l'est également.

Nous notons aussi votre originalité d'aller vers des loisirs plus contemporains et d'initier des jeunes à l'informatique.

M. PIERENS - Je voudrais poser une question à propos des promenades en bateau. Nous allons établir un monopole pour cinq ans sur la Deûle ; nous ne connaissons pas la composition de cette S.A.R.L. et le nom du gérant est laissé en blanc.

M. BERTRAND - Il s'agit d'une S.A.R.L. qui est connue pour d'autres activités sur Lille. Ce sont les anciens établissements DUFLOT qui ont une activité de dragage sur les rivières de la Région. Le nom du gérant est M. LIMOSIN, je crois. Les trois personnes qui sont à la direction de cette société sont Messieurs PATOU, DELHAUME et LIMOSIN. Ils sont bien connus sur la place lilloise. Il s'agit d'une entreprise lilloise et c'est un bateau de construction française.

*Adopté.*

---

Chemise n° 6

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS  
ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Madame BOUCHEZ,  
Adjoint au Maire.

**Action culturelle**

**84/238 - Hommage au poète lillois Pierre VALDELIEVRE - Apposition d'une plaque commémorative.**

Nous vous proposons d'apposer sur la maison natale du poète lillois Pierre VALDELIEVRE, 22, rue Jacquemars-Giélée une plaque commémorative portant l'inscription : « Dans cette maison est né en 1876 le Poète Lillois Pierre VALDELIEVRE, décédé en 1957 ».

*Adopté.*

Les trois autres rapports sont des rapports administratifs :

**84/239 - Bibliothèque Municipale - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Crédit d'emploi.**

**84/240 - Théâtres municipaux - Grand Théâtre - Exploitation de la buvette - Convention.**

**84/241 - Théâtres municipaux - Vente de friandises - Exploitation des vestiaires - Convention.**

*Adoptés.*

**84/242 - Opéra du Nord - Dissolution du Syndicat Intercommunal - Création d'un Syndicat Mixte.**

Ce rapport est très important. Il vous est proposé de décider aujourd'hui la dissolution du Syndicat Intercommunal entre les Villes de Lille-Roubaix-Tourcoing qui gèrent l'Opéra du Nord, d'adopter les statuts du Syndicat Mixte qui sera créé en septembre pour gérer cet Opéra du Nord.

Ce syndicat Mixte comprendra, outre les trois villes de Lille-Roubaix-Tourcoing, la Région Nord/Pas-de-Calais et le Département du Nord, la Région et le Département finançant déjà l'Opéra du Nord seront ainsi appelés à contrôler davantage la gestion.

Nous vous demandons également de désigner vos représentants ; nous avons obtenu cinq représentants pour la Ville de Lille, la région en ayant six, le Département du Nord deux, les Villes de Tourcoing et de Roubaix quatre, bien que la Ville de Roubaix n'aura que deux pendant la période de concordat de deux ans qu'elle a demandé.

Enfin, nous vous proposons de décider de voter une contribution supplémentaire de huit cent mille francs pour le passage dans ce Syndicat Mixte mais aussi d'adopter le cahier des charges qui est joint en annexe aux statuts. Ce cahier des charges règle les relations de l'Opéra du Nord avec les villes et particulièrement avec la Ville de Lille qui met à la disposition de l'Opéra du Nord le Grand Théâtre en état de marche, en échange de quoi l'Opéra du Nord s'engage à lui fournir des spectacles.

Je dois dire que, pour cette partie artistique, vous serez très certainement appelés à renégocier cette partie bien que nous l'adoptions aujourd'hui, puisque nous l'avons négociée avec un administrateur général pressenti qui ne sera plus celui qui va assumer la responsabilité de l'Opéra du Nord.

Je profite de ce rapport pour donner à mes collègues un certain nombre d'informations sur la situation de cet Opéra du Nord dont ils ont pu suivre dans la presse les quelques difficultés qu'il a connues ces jours-ci.

Comme vous le savez, M. LEPAVEC, Animateur du Festival de Saint-Denis, avait été désigné comme Administrateur Général à partir du 1<sup>er</sup> septembre, après s'être vu confier une mission d'étude de quatre mois. M. LEPAVEC a cru devoir renoncer à cette fonction. Il a estimé, après quatre mois d'études, que les structures juridiques de l'Opéra du Nord, que les habitudes de fonctionnement de la Maison, ne lui permettaient pas de mettre en œuvre le projet culturel qu'il avait conçu pour l'Opéra du Nord.

Je respecte cette décision, il en est le seul juge ; je la regrette, mais nous n'avons pu qu'en prendre acte.

Sur ma proposition, le Comité du Syndicat Intercommunal réuni le 6 juillet a décidé, à l'unanimité, de proposer à M. CAMERLO le poste d'Administrateur Général. M. CAMERLO avait en effet retenu l'attention de la Commission de Recrutement qui s'était réunie en février pour désigner l'Administrateur Général de l'Opéra du Nord. Il était même, on peut dire, arrivé second puisqu'un certain nombre de voix s'étaient portées sur lui et sur son projet culturel.

M. CAMERLO est un vrai professionnel du lyrique. Il a notamment été le collaborateur de M. LIEBERMANN à l'Opéra de Paris de 1976 à 1980 après avoir été auparavant metteur en scène à l'Opéra de Nantes et metteur en scène à l'Opéra du Rhin pendant plusieurs années.

C'est un Lyonnais qui a fait ses études au Conservatoire National de Région de Lyon, puis des études musicales aux Etats-Unis notamment sur la musique contemporaine en Amérique. C'est également un homme de l'audio-visuel puisque de 1972 à 1974 il s'est spécialisé dans la recherche expérimentale en vidéo et en télévision par câble ce qui, à l'époque, était quand même assez avancé.

Ceci l'a amené à réaliser des spectacles « multi-media », notamment à Montréal.

M. CAMERLO nous a fait savoir tout de suite qu'il acceptait la fonction d'Administrateur Général de l'Opéra du Nord. Nous lui avons demandé de remettre au Syndicat Mixte, lors de sa première réunion, un projet artistique pour l'Opéra du Nord, avec une programmation pour la saison 1984-1985, qui sera sans doute une année de transition, et pour les deux autres années à venir.

Nous lui avons demandé aussi, dès que possible, de nous présenter un projet pour une meilleure gestion des moyens, pour une meilleure coordination et une meilleure décentralisation des activités de l'Opéra du Nord. Nous comptons sur lui pour faire travailler le personnel artistique dans de bonnes conditions, un personnel qui a fait savoir à la Présidente qu'il ne souhaitait que travailler. Donc, nous comptons sur lui pour faire travailler ce personnel dans les meilleures conditions.

Nous comptons sur lui également pour donner au public de cette région les spectacles de qualité qu'il attend dans le domaine lyrique et ceci dans le respect d'une gestion rigoureuse que le Comité du Syndicat Mixte ne manquera pas de contrôler.

Voilà les informations que je voulais donner à mes collègues, Monsieur le Maire. Si je reviens au rapport qui nous est proposé, il consiste à faire voter les statuts du Syndicat Mixte, statuts qui ont déjà été votés par la Ville de Tourcoing, par la Ville de Roubaix et par le Conseil Général et qui vont l'être par le Bureau du Conseil Régional, à désigner nos représentants, à nous engager à voter les huit cent mille francs de subvention supplémentaire, et bien sûr, à décider la dissolution du Syndicat Intercommunal. Voilà l'objet de ce rapport.

M. DAUBRESSE - Monsieur le Maire, avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de faire un commentaire sur cette affaire de l'Opéra du Nord qui défraie la chronique depuis bientôt un an.

Nous estimons que la dissolution du Syndicat Intercommunal et son remplacement par un Syndicat Mixte ont une origine politique. Cette dissolution qui s'appuie sur un rééquilibrage financier et une restructuration a été voulue et conçue par la Majorité.

En effet, le Syndicat Intercommunal qui, à sa création, était entièrement composé de membres de la Gauche, s'est vu transformé après les élections municipales de mars 1983, l'Opposition y est devenue majoritaire. Vous avez négocié avec le Conseil Régional, avec le Conseil Général du Nord leur entrée au sein du Syndicat Mixte qui, le 1<sup>er</sup> septembre 1984, retrouvera une majorité de Gauche.

Après ce préalable, je voudrais aborder l'aspect financier de l'Opéra du Nord puisque son déficit a été à l'origine de toute cette affaire. Rééquilibrage, restructuration, licenciement du personnel, nomination d'un nouvel administrateur aux multiples péripéties.

Malgré les dispositions budgétaires transitoires que vous nous soumettez pour les exercices 1984 et 1985, nous sommes perplexes sur l'équilibre financier de ces exercices. Il faut d'abord souligner que la Région et le Conseil Général n'ont pas versé les sommes promises tandis que la Ville de Lille, outre sa contribution, la remise gracieuse de l'avance de deux millions consentie en 1981, verse en plus, pour ces deux exercices une contribution supplémentaire d'un million deux cent mille francs ce qui fait beaucoup.

Et malgré tout, nous avons encore des doutes sur l'équilibre financier en 1984 et surtout en 1985. En effet, qu'en sera-t-il des promesses de contribution supplémentaire 1984-1985 ? Seront-elles tenues ? En outre, nous avons noté que pour l'exercice 1985, la contribution lilloise va passer de dix à neuf millions.

Enfin, nous ne savons pas si des remboursements de sommes très importantes sont réalisés ou en voie de réalisation.

Tous ces points d'interrogation nous donnent à penser qu'il va falloir que le nouveau Comité traite cette question en priorité afin qu'au prochain exercice budgétaire nous puissions examiner une situation plus saine. Je ne voudrais pas éterniser le débat car il importe d'œuvrer tous ensemble pour rendre à l'Opéra du Nord son visage d'antan.

En conclusion, l'Opposition souhaite, premièrement, que le Conseil Municipal mandate ses délégués auprès du nouveau Comité afin de trouver tous les moyens adéquats pour assainir la situation budgétaire ; deuxièmement, que le nouvel Administrateur Général, dont nous nous réjouissons de la prochaine nomination, puisse mettre les bouchées doubles pour établir rapidement la programmation de la saison lyrique 1984-1985.

Troisièmement, que tout soit fait pour que l'Opéra du Nord et ses composantes puissent redevenir les pôles d'attraction de l'art lyrique dans la région.

Tout en restant vigilants et attentifs à l'évolution de la situation de l'Opéra du Nord, les membres de l'Opposition ont décidé de voter le texte qui nous est présenté.

Monsieur FRISON - Madame STIKER, vous intervenez ?

Mme STIKER - Non, j'interviendrai sur les associations.

Monsieur FRISON - Je reprends les propositions :

- premièrement, décider la dissolution du Syndicat Intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1984 ; y a-t-il des opposants ? (Néant)
- deuxièmement, adopter les statuts annexés : y a-t-il des opposants ? (Néant)
- enfin, désigner les délégués au Comité du Syndicat Mixte ; Mme BOUCHEZ, voulez-vous indiquer les noms ?

Mme BOUCHEZ - C'est M. BERTRAND qui les a.

M. BERTRAND - Pour le groupe socialiste, Mme BOUCHEZ, M. CAILLIEZ. Pour le groupe communiste, M. DEGREVE. Pour le groupe des personnalités, Mme BUFFIN ; et pour l'Opposition, M. DAUBRESSE.

Monsieur FRISON - Y a-t-il des oppositions sur le dernier point, à savoir la contribution supplémentaire de huit cent mille francs prévue à l'annexe des statuts ? (Il n'y en a pas).

Mme BOUCHEZ - Je voudrais quand même répondre à M. DAUBRESSE pour lui dire que s'il trouve normal que l'opposition continue de diriger le Syndicat Mixte, je lui rappelle simplement que sur un budget de quarante six millions, cette même opposition ne donne que trois millions deux cent mille francs. Il ne serait donc pas normal qu'avec ces trois millions deux cent mille francs, elle ait le pouvoir de diriger entièrement l'Opéra du Nord, alors que la Région fait un gros effort. A ce sujet, je

vous prie de croire que les treize millions de 1984 sont déjà parvenus à l'Opéra du Nord, et que nous avons reçu le million du Conseil Général.

Il me semble que lorsque des collectivités apportent treize millions plus un million, elles ont le droit d'être représentées et de contrôler la gestion de cette entreprise.

Quant à assainir la situation budgétaire, je pense qu'il peut quand même rendre hommage à la Présidente, car la restructuration qu'elle a dû faire de l'Opéra du Nord avec un certain nombre de licenciements (qu'elle n'a pas fait de gaieté de cœur, croyez-le bien) visait bien à assainir cette situation budgétaire.

*Adopté.*

#### **84/243 - Associations culturelles - Exercice 1984 - Subventions.**

Nous avons reçu des demandes de subventions de quarante neuf associations qui sollicitaient toutes ensemble une somme de 632.200 F.

Or, dans le budget, vous avez voté une somme de 242.000 F pour les associations culturelles. Il nous était demandé 632.200 F et nous n'avions que 242.000 F à attribuer ! A ce sujet, la Commission unanime m'a chargée d'émettre le vœu au Conseil Municipal que cette enveloppe pour les associations culturelles soit largement augmentée l'année prochaine, car cela fait deux ans qu'elle est reconduite.

Du fait de ce budget, nous avons dû prendre un certain nombre de critères pour attribuer nos subventions ; d'abord, le critère de la valeur culturelle de chaque association et de son rayonnement, du caractère local de l'audience de manifestations prévues (nous n'avons pas accordé de subvention, non seulement aux associations dont le siège n'était pas à Lille, mais même aux associations dont le siège était à Lille mais qui n'avaient pas organisé de manifestation à Lille).

Nous avons également tenu compte de la mise à disposition éventuelle de locaux par la Ville, soit que les associations avaient les locaux de leur siège social fournis par la Ville, soit que la Ville prêtait gratuitement certaines salles de spectacles. Nous estimions que c'était une sorte de subvention qui leur était déjà donnée et nous avons aussi tenu compte de l'aide apportée par les Services Techniques (je pense à certaines troupes de théâtre pour qui l'atelier de décors de la Ville a travaillé). Cela correspondait pour nous à une subvention.

Donc, c'est en tenant compte de tous ces critères que nous avons réparti les deux cent quarante deux mille francs ; je ne vous donne pas la liste. Je sais qu'il y a eu des subventions réduites, j'écirai personnellement aux présidents des associations pour leur expliquer les raisons de cette diminution et pour leur dire aussi que nous avons dû accueillir deux ou trois associations nouvelles tant leur action culturelle nous semblait très importante.

Je veux en particulier parler de l'association « Une Aventure Délicate », chargée du Festival de l'Audio-Visuel, lequel rassemble beaucoup d'associations de jeunesse qui font de la vidéo ce qui nous semble très important.

Enfin, nous avons tenu compte de la subvention à accorder à l'association « GEDEON » qui obtient un concours de l'Etat au titre du Fonds d'Intervention



Culturelle ; si la participation de la Ville n'était pas accordée, ils perdaient quelques trois ou quatre cent mille francs. Il ne nous apparaissait pas raisonnable de ne pas apporter notre contribution cette année.

Je crois que nous avons été pratiquement unanimes, à la Commission, pour faire la répartition qui vous est proposée aujourd'hui.

Mme STIKER - Monsieur le Maire, n'ayant pas voté le budget, cela ne nous a pas empêchés de faire notre travail de Commissaires avec le plus grand soin mais nous avons, avec nos Collègues de la Majorité municipale, décidé d'un certain nombre de critères d'attribution pour ce qui concerne les associations à caractère culturel.

Je tiens toutefois, au nom de mes Collègues de l'Opposition, à attirer votre attention sur ce que pourrait être notre position lors de l'étude d'un prochain budget. En effet, tout l'art de la Commission consiste à habiller Pierre pour déshabiller Paul, puisque, comme vous le savez, le budget est resté le même alors que dix-neuf nouvelles associations frappent à notre porte et qu'au total, les associations demandaient un budget de 1 060 400 francs. Nous n'avions qu'une enveloppe de 242 000 francs.

Le résultat final, c'est qu'en définitive ce sont les plus petits à qui manque cruellement notre aide, alors que les plus petits ne sont pas obligatoirement les moins méritants.

Pour notre part, nous ne saurions une deuxième année consécutive travailler de cette sorte et nous demandons à vous-même et à votre Adjoint de prévoir un autre volume de subventions qui permette une répartition plus juste que celle que nous avons faite. Cette politique financière au détriment des plus petits ne peut être la nôtre. Si votre Majorité municipale l'accepte, c'est son problème mais dans ce cas, nous refuserions de participer une nouvelle fois à la répartition de la pénurie.

M. LE JAN - Je m'abstiens mais je voulais seulement poser une question et Mme l'Adjoint y a répondu : c'était l'association « Une Aventure Délicate » qui me paraissait avoir un nom un peu spécial. Vous avez parfaitement répondu. Je connais l'association maintenant.

Mme BOUCHEZ - Elle s'appelait l'année dernière « La Charnière ».

*Adopté.*

---

Chemise n° 7

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET  
DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Conseiller Municipal délégué.

### Musées

**84/244 - L'Art dans la Ville - Groupe de Travail - Remboursement de frais de déplacement aux personnes qualifiées.**

Pas d'observation.

*Adopté.*

---

Chemise n° 8

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS  
ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur MATRAU,  
Adjoint au Maire.

### Sports

**84/245 - Tennis municipaux du Stade Léo Lagrange - Mode de gestion - Tarifs - Convention.**

Ce rapport montre la volonté de notre Municipalité de créer des équipements fonctionnels, utiles et répondant aux besoins des Lillois.

Trois courts de tennis sont maintenant en état de fonctionner. C'est la première tranche d'un grand équipement réservé au tennis. Il sera mis en service le 1<sup>er</sup> août. Une convention sera signée entre la mairie et une association de gestion.

Cette association, en effet, prend en charge, à cette date, la gestion et le fonctionnement de ces trois courts. Ces courts seront mis à la disposition des individuels, des clubs, des associations sportives mais également à la disposition des scolaires, des centres d'initiation et de perfectionnement municipaux. Ils seront également mis à la disposition des organisations relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Temps Libre, des activités de quartier et des centres de loisirs sans hébergement.

Tout cela montre à l'évidence, Monsieur le Maire, le souci de notre Ville de faciliter la pratique sportive mais aussi d'avoir par là-même une action bienfaisante de formation et d'occupation de la jeunesse et surtout de continuer de donner en priorité une ouverture au sport à tous les jeunes Lillois.

*Adopté.*

**84/246 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1984. Répartition.**

Ce deuxième rapport vous montre et vous propose, Monsieur le Maire, des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 1984. De ma part, ces attributions n'amènent aucun commentaire.

M. LE JAN - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la présentation du budget de l'O.M.S. appelle de ma part deux remarques. L'une concerne le fonctionnement de l'O.M.S., l'autre le budget de l'O.M.S.

Le fonctionnement : depuis un an que je siége en qualité d'administrateur à l'O.M.S., je crois pouvoir dire que cet organisme est composé de personnalités compétentes et dévouées qui s'efforcent d'effectuer au mieux les tâches qui sont les leurs.

Les représentants des différentes disciplines sportives essaient de répartir les subventions à allouer aux associations sportives le plus justement possible, à partir de critères qui ne sont peut-être pas toujours parfaits mais qui, après avoir été définis, sont respectés.

Les classements déterminants les montants des subventions ne sont d'ailleurs pas faciles et ceux et celles des responsables de l'O.M.S. qui ont accepté de faire ce travail ont beaucoup de mérite.

Ils ont d'autant plus de mérite - ce sera ma deuxième remarque - que pour une ville comme Lille qui se veut « ville pilote sportive », répartir équitablement 800.000 F entre cent onze sociétés, n'est pas une tâche facile, ni même agréable.

Je n'examinerai pas le budget en analysant les subventions allouées à chaque association, cela a déjà été fait par l'O.M.S., mais je ferai remarquer que pour la plupart des équipes sportives, surtout celles pratiquant un sport n'attirant pas le public, et celles dont le rang est dû à leurs résultats c'est-à-dire à leur travail, la fin de saison risque, comme la précédente d'ailleurs, d'être particulièrement pénible. Je dis comme la précédente puisqu'on ne constate pratiquement pas d'augmentation au budget de fonctionnement des clubs sportifs.

Puisque Lille se veut ville pilote en sport, j'ai voulu savoir si son budget était à la mesure de ses ambitions, et pour ce faire, je me suis renseigné afin de connaître les subventions de fonctionnement allouées aux associations dans quelques villes du Nord.

Je puis vous affirmer que, presque toutes, opposition ou majorité, font un effort nettement supérieur à celui de la Ville de Lille.

Pour vous citer un exemple, je vais prendre la Ville de Douai qui est une Ville de 43.000 habitants. Elle a un budget de fonctionnement de 1.450.000 F, soit près du double de celui de Lille, et contrairement à Lille, dans ce budget ne sont pas compris les frais exceptionnels, en particulier de déplacement pour les équipes de haut niveau régional ou national, et qui font l'objet de subventions spéciales allouées hors budget sport.

Un autre chapitre me semble quelque peu ridicule dans ce budget, celui alloué aux équipes organisant des rencontres régionales, nationales ou même internationales.

Globalement, il est de 45.000 F.

Quant on sait le coût d'organisation de telles rencontres, donner (car j'appelle cela « donner ») mille francs, cinq cents francs de subvention, c'est une misère qui

n'encouragera pas les clubs à organiser de telles rencontres qui, pourtant, font la promotion du sport et l'animation de la Ville.

Et justement, s'agissant de l'animation, ne pourrait-on dégager des crédits du côté de ceux réservés à l'animation pour, dans certains cas précis, aider les manifestations sportives.

Voyez-vous, il est bien dommage qu'une gestion catastrophique antérieure (on en a parlé tout à l'heure) des trois villes ait obligé la Ville de Lille à abandonner une créance de 2.000.000 de F sur l'Opéra du Nord. Ces 2.000.000 de F auraient été bien utiles à l'O.M.S.

Nous voterions des deux mains ce budget des subventions sportives mais, comme nous l'avons déjà dit, il nous paraît nettement insuffisant pour faire de Lille une grande ville sportive.

Il nous paraît insuffisant eu égard à d'autres dépenses bien moins utiles, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. MATRAU - Effectivement, la somme globale des subventions de fonctionnement est identique à celle de l'année dernière, soit une somme de quatre vingt millions de centimes, mais il ne faut pas oublier l'effort considérable fait par la Ville en ce qui concerne l'aide aux clubs de haut niveau, clubs qui fonctionnent sur le plan national.

Je rappelle à M. LE JAN que la Ville a attribué un crédit supplémentaire de 400.000 F.

Aux 820.000 F de fonctionnement normal des associations sportives, il convient d'ajouter 400.000 F, ce qui nous donne un budget sensiblement égal au budget de la Ville de Douai.

M. LE JAN - Peut-être, mais le budget de Douai est prévu pour 43.000 habitants, alors que celui de Lille est prévu pour 177.000 habitants !

Quant au budget supplémentaire de 400.000 F, je crois savoir qu'il s'agit d'une somme inscrite au budget supplémentaire de 1983 pour couvrir les déficits énormes qu'avaient eus les clubs lors de l'exercice 1983.

En fait, ces sommes ont servi à « boucher des trous », et les clubs vont se retrouver dans la même situation qu'en 1983, puisque le budget global n'a pas changé.

Ce qui aurait été intéressant, c'est qu'on dise, « en 1983, il a manqué 400.000 F, donc en 1984, nous allons mettre 800.000 F plus 400.000 F », ce qui aurait fait 1.200.000 F pour 1984.

Les 400.000 F étaient un rattrapage et nous risquons en fin d'année, de nous retrouver dans la même situation, c'est-à-dire que les clubs vont avoir un déficit important.

M. MATRAU - Pas de commentaire !

Monsieur FRISON - Qui demande la parole ?

M. BERTRAND - J'ai un petit commentaire à faire.

D'abord, je voudrais dire à M. LE JAN que les associations d'éducation populaire et de l'animation seront très certainement ravies d'apprendre la bonne nouvelle, à savoir que l'opposition envisage très froidement de leur prendre leurs crédits de fonctionnement !

Je voudrais aussi souligner une certaine incohérence car Mme STIKER tout à l'heure parlait de ne pas déshabiller les associations culturelles pour en habiller d'autres, et M. LE JAN se propose de déshabiller les associations de l'animation au profit des associations sportives, je vois là une parfaite « cohérence » (excusez-moi du terme, je préférerais dire « incohérence ») !

Je remercie Mme STIKER et M. LE JAN de nous avoir fait la démonstration par eux-mêmes, de l'incohérence politique qu'ils représentent !

M. CHAUVIERRE - Les interventions de mes Collègues visaient à prouver qu'on n'accordait pas suffisamment de crédits ni au sport, ni aux associations culturelles. Nous ne voulons absolument pas enlever des subventions aux uns pour les donner aux autres, comme l'indiquait Mme STIKER.

Ce qu'il faudrait (et nous y reviendrons lorsque nous auront l'occasion de discuter du compte administratif) c'est avoir beaucoup plus de rigueur dans l'ensemble du budget, faire beaucoup plus d'économies là où c'est possible.

Ainsi, je trouve qu'il n'est pas admissible d'avoir à Lille, sur le compte administratif 1983 une charge par habitant de plus de cinquante quatre francs pour les relations publiques qui atteignent, pour l'ensemble de la Ville, si je me réfère au compte administratif 1983, plus de neuf cent millions de centimes !

L'incohérence est donc à votre niveau !

M. BERTRAND - M. CHAUVIERRE, vous venez de dire une ânerie de plus !

Que représente le budget des relations publiques ? Il représente à la fois le budget des relations publiques et celui de l'animation. Vous nous avez fait le coup pendant la campagne électorale d'annoncer un milliard de champagne à l'Hôtel de Ville.

C'est de la calomnie, M. CHAUVIERRE, mais on sait que la Droite en a l'habitude, et vous avez, à cette occasion, montré que vous saviez la manier !

« Un milliard de champagne » ! Je vais vous dire ce qu'il en est : le budget des fêtes de la Ville est de l'ordre de 1.250.000 F ; il s'agit d'un ensemble de fêtes et de cérémonies, dans lesquelles figurent des réceptions. Quelle est la Ville qui n'a pas de réceptions ! Nous sommes très loin du milliard !

Je peux aussi vous dire ce que la Ville dépense en boissons, c'est de l'ordre de 350.000 F !

Trois cents pour cent de mensonges, c'est ce que vous êtes capable de faire, M. CHAUVIERRE !

(Applaudissements dans le public)

Merci encore de me donner l'occasion de vous répondre !

M. CHAUVIERRE - Je m'appuie sur les chiffres, et eux vous ne pouvez pas les démentir !

M. BERTRAND - M. CHAUVIERRE, vous vous appuyez sur des chiffres que vous truquez !

M. CHAUVIERRE - Vous vous retournez vers l'administration municipale, je ne l'ai jamais accusée de truquer les chiffres...

M. BERTRAND - C'est vous qui les truquez !

M. CHAUVIERRE - Je me réfère au compte administratif !

M. BERTRAND - C'est vous qui truquez les chiffres dans vos interprétations !

Monsieur FRISON - Arrêtons-nous là !

Qui demande la parole, plus modérément ?

M. CACHEUX - Pour la bonne information du Conseil Municipal, je pense que nous pourrions donner les chiffres que nous possédons, nous donnerons également ceux des réceptions de Paris, Lyon et Bordeaux par exemple !

Cela permettra d'éclairer le débat !

(Quelques applaudissements dans le public).

Adopté à la Majorité, les membres présents de l'Intergroupe de l'Opposition s'étant abstenus.

Monsieur FRISON - Nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour.

Chemise n° 9

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS  
ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Madame CAPON,  
Adjoint au Maire.

### **Enseignement**

**84/247 - Ecole de Plein Air « Désiré Verhaeghe » - Ecole maternelle « Les P'tits Quinquins » - Heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires.**

*Adopté.*

**84/248 - Institut Médico-Educatif « La Roseaie » - Budget prévisionnel - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1984.**

Il s'agit du budget concernant le premier trimestre étant donné qu'au 1<sup>er</sup> avril, la gestion de l'I.M.E. est passée à l'Etablissement public départemental, selon la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 1983.

La Ville a donc tenu ses engagements, elle a géré l'établissement jusqu'à l'aboutissement des négociations entre les divers partenaires.

Ce transfert de gestion s'est opéré conformément à la loi d'orientation du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales.

Par voie de conséquence, les locaux de l'I.M.E., boulevard des Défenseurs, sont cédés au Département.

Monsieur FRISON - Il n'y a pas d'observation ?

Je vous remercie.

Adopté.

---

Chemise n° 10

DIRECTION DES SERVICES  
SANITAIRES ET SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur MOLLET,  
Conseiller Municipal délégué.

**Personnes Agées**

J'ai cinq rapports à vous présenter.

Le premier est le plus important, il s'agit du n° 84/249 :

**84/249 - Organismes à caractère social et familial - Section des personnes âgées - Subvention de fonctionnement - Répartition des crédits - Année 1984. Chap. 955.5 et 955.9 - Art. 657.**

Il vous informe de la répartition des subventions sur une somme totale de 100.000 F, dont 50.000 F sont constitués par un crédit d'Etat.

Nous avons une répartition sur différentes associations de 59.000 F. Ces associations sont des associations privées à vocation d'actions pour les personnes âgées, soit dans le domaine de l'animation, soit dans le domaine du maintien à domicile.

Ces associations touchent les deux tranches d'âge qui sont les plus préoccupantes en ce qui concerne les retraités, à savoir les personnes du quatrième âge, et les jeunes retraités.

**84/250 - Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux-Lille - Subvention -**

Le deuxième rapport, le n° 84/250, vous propose d'accorder une subvention de 44.100 F à l'Atelier Populaire d'Urbanisme du Vieux-Lille, qui a engagé une action depuis plusieurs années envers les personnes âgées et les problèmes du logement.

**84/251 - Club municipal rue de Toul - Convention régissant les modalités de gestion par l'Association CELA avec le soutien technique du club Vauban.**

Le troisième rapport, le n° 84/251, concerne l'attribution d'une subvention de 5.000 F au club de personnes âgées de la rue de Toul, le club CELA qui est géré en partie par les usagers.

A cette occasion, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au Conseil d'Administration de cette Association, et nous vous proposons M. Gérard THIEFFRY et Mme Godeleine PETIT.

**84/252 - Service de maintien à domicile des personnes âgées - Convention entre la Ville et l'Etat - Amélioration de l'habitat - Bureau d'Aide Sociale.**

Le rapport suivant, le n° 84/252, est une attribution de 150.000 F, sur un crédit global d'Etat de 420.000 F, pour l'amélioration de l'habitat. Cette application sera faite par le Bureau d'Aide Sociale.

**84/253 - Club des personnes âgées de la Résidence des Moulins.**

Le cinquième rapport, le n° 84/253, régularise une situation de gestion pour le club d'animation de la Résidence des Moulins. Il faut noter que cette amélioration est surtout prévue pour donner une animation plus spécifique, et éventuellement confier cette animation aux usagers.

Monsieur FRISON - Je vous remercie, Docteur MOLLET.

Qui demande la parole ?

M. ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je voudrais simplement me féliciter, après le Docteur MOLLET, de l'attribution d'une subvention à une toute nouvelle association qui figure dans cette liste : « l'Association des Jeunes Retraités ».

Je voudrais en dire quelques mots car je crois qu'elle correspond vraiment à un besoin nouveau qui apparaît dans la société contemporaine.

Cette association a vu le jour à l'initiative d'un certain nombre de jeunes retraités qui avaient été réunis par le Secrétariat d'Etat aux Personnes Agées dans le cadre d'une étude menée sur deux villes de France, Lille et Saint-Dié, étude qui portait sur les activités auxquelles prétendaient, auxquelles pouvaient accéder les personnes qui cessaient leur activité assez jeunes pour différentes raisons.



Guillaume

1984

Séance du 21 septembre 1984

M. COLIN 	M. DASSONVILLE 	M. DEBEYRE 	M. CATESSON 	M. DEGREVE 
Mme BOUCHEZ 	M. ROMAN 	Mme MOREL 	M. THIEFFRY 	M. WINDELS 
M. MATRAU 	M. SYLARD 	M. BERTRAND 	M. VIRON 	Mme CAPON 
Mme MERESSE 	M. DELANNOY 	Mme DEFRANCE 	M. ETCHEBARNE 	M. KEIGNAERT 
M. BODARD 	Mme BRUNEL 	M. CAILLIEZ 	M. MOLLET 	M. BURIE 
Mme BUFFIN 	M. OLIVIER 	M. PAUWELS 	Mme PETIT 	M. WAFFRANT 
Mme ESCANDE 	M. CHOQUEL 	M. CARDON 	Mme NEFFAH 	M. VIDAL 
M. CACHEUX 	M. BOCHNER 	Mme BELL 	M. FREMAUX 	Mlle CARBONNEAUX 
Mme DAVIDT 	M. LE JAN 	M. DAUBRESSE 	M. DONNAY 	M. PIERENS 
M. MARTINOT 	M. PILATE 	Mme D'ERCEVILLE 	M. DESCAMPS 	Mme STIKER 
M. CATTELIN 	Mme CODACCIONI 	M. CHAUVIERRE 	M. DEREUX 	M. SINAGRA 